Mairie
32, Grande Rue
☎ : 03 25 03 25 11

💻 : mairie.villierslesec52@wanadoo.fr

Mardi et vendredi
de 16h00 à 18h30
Mercredi
de 16h00 à 18h00
Samedi
de 10h00 à 12h00

Permanence du Maire
Mercredi
de 16h00 à 18h00
Samedi
de 10h00 à 12h00
Les autres jours
sur rendez-vous

Agence Postale
☎ : 03 25 31 99 81
A compter de fin août
Mardi et vendredi
de 16h00 à 18h30
Mercredi
de 16h00 à 17h45
Samedi
de 10h00 à 12h00

Etat-civil

Carnet bleu :
11/05 : Aaron de Vivien BANHOLZER- - PREVOT et Coralie ARNOUD
15/05 : Charles d'Alrick VAUMEREL et de Lisa TEDESCO

Ils se sont dit oui :
11/07 : Flavien GRENNERAT et Gaëlle PERDRISET

Nous ont quittés :
05/05 : Raymond DASSONVILLE
09/06 : Chantal BERNIER
04/07 : Marie-Thérèse LABETOWIEZ

PACS :
04/07 : Pierre ELLÉ et Chloé FRELAT

Dates à venir

Du 30/07 au 17/08 : Fermeture estivale du secrétariat de mairie.
Du 31/07 au 02/08 : Week-end Carpe
30/08 : Vide-Greniers
01/09 : Rentrée scolaire. Café de rentrée pour les parents d'élèves.
Du 11 au 13/09 : Week-end Carpe
16/09 : Assemblée générale de l'APE

Les rendez-vous de l 'été

L'atelier fleurs prépare le Grand Pardon

À Villiers-le-Sec, l'atelier fleurs poursuit son travail avec enthousiasme. Réunies au lavoir nord, mis à disposition par la commune, les participantes confectionnent avec soin les glycines qui orneront la rue du Palais à Chaumont à l'occasion du Grand Pardon.
Le 29 juin dernier, Mmes Meunier et Jehle sont venues leur rendre visite et ont salué l'efficacité ainsi que le savoir-faire des bénévoles, dont le travail avance à pas de géant.

Jeux et détente pour clôturer l'année en périscolaire

Pour terminer l'année scolaire dans la bonne humeur, les enfants accueillis au périscolaire ont profité d'activités sous le signe des jeux et de la détente. Au programme : activités ludiques, jeux en plein air, rires et moments de partage, dans une ambiance conviviale.

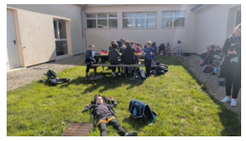

US MEMORY fête les 70 ans de la Statue de la Liberté

À l'occasion du 70e anniversaire de la réplique de la Statue de la Liberté, l'association US MEMORY a organisé deux journées de commémoration. Une exposition, présentée à la salle des fêtes, a retracé l'histoire de l'ancienne base américaine et de ce monument emblématique. Les festivités se sont conclues par une cérémonie au pied de la statue, sur la base du 61e régiment d'artillerie, réunissant autorités civiles et militaires, adhérents autour du devoir de mémoire.

Une Fête nationale réussie

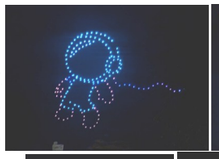
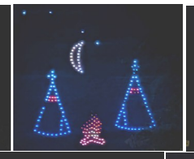
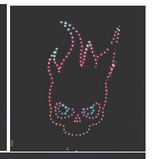
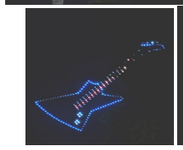
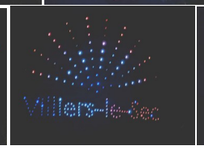

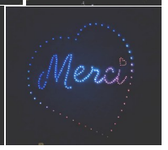

Le spectacle de drones du 13 juillet a émerveillé le public venu très nombreux, compte tenu des nombreuses annulations de feux d'artifice. Le lendemain, après la cérémonie au monument aux morts, le repas républicain a réuni 170 convives. La journée s'est achevée avec le non moins traditionnel jeu de quilles, qui a réuni petits et grands dans un esprit de partage et de bonne humeur.

Site web de la Commune : www.mairie-villierslesec52.fr

Mairie de Villiers-le-Sec
Flash Info - Villiers-le-Sec

2026/2
Paru le 29 juillet 2026

Edito

L'été est bien installé, avec cette promesse de repos, de moments de partage et de convivialité en famille ou entre amis. Cette année pourtant, il s'accompagne d'une canicule particulièrement longue et intense que nous subissons de plein fouet.
Malgré ces fortes chaleurs, vous avez une nouvelle fois répondu présents lors des rendez-vous qui rythment la vie de notre commune. Vous avez été nombreux à assister, le 14 juillet, à la cérémonie au Monument aux Morts puis à partager le repas républicain dans une ambiance chaleureuse et conviviale. Je vous remercie sincèrement pour votre présence, qui témoigne de votre attachement à notre village et à ses valeurs.
Le spectacle de drones du 13 juillet a également connu un très beau succès. Plusieurs milliers de personnes sont venues admirer ce moment féerique qui a illuminé notre ciel et offert un magnifique temps de partage. Cette belle réussite est le fruit de l'engagement du conseil municipal, des bénévoles et de nos partenaires, que je remercie chaleureusement.
Parce qu'une commune doit pouvoir communiquer rapidement avec ses habitants, notamment en cas d'information urgente ou d'événement exceptionnel, nous mettons en place un nouveau moyen d'information : l'application **PanneauPocket**. Gratuite et très simple d'utilisation, elle vous permettra de recevoir en temps réel les informations essentielles de votre mairie directement sur votre téléphone portable. Je vous invite vivement à la télécharger. Vous trouverez, à l'intérieur de ce Flash Info, un flyer qui vous guidera dans son installation.
Cette application vous permettra également d'être informés de la réouverture de l'agence postale communale, prévue après le 20 août. La date précise de reprise d'activité sera communiquée prochainement sur PanneauPocket.
Avant de vous laisser découvrir cette nouvelle édition de votre Flash Info, je vous donne d'ores et déjà rendez-vous le dimanche 30 août à l'occasion de notre traditionnel vide-greniers. J'espère vous y retrouver nombreux pour partager ce moment de convivialité qui marque, tous les deux ans, la fin de la période estivale.
Je vous souhaite à toutes et à tous un très bel été, fait de repos, de belles rencontres et de moments heureux auprès de ceux qui vous sont chers.
Prenez soin de vous et de vos proches.

Bien à vous,
Laurence MEUNIER

Conseil Municipal du 3 juin 2026

Subvention 2026 aux associations : Le Conseil a décidé à l'unanimité de verser 300 € à la Vigilante (retrait du vote : M. VATTANT et Mme VERSET) et 620 € à l'APE des 3 Communes (retrait du vote : Mrs RIBEIRO et PICARD).
Règlement de la Salle des Fêtes : Le Conseil a décidé à l'unanimité de valider le modèle de contrat avec le nouveau règlement.
Convention avec le 61ème RA : La convention a été renouvelée à l'unanimité pour 3 ans (dès le 01/09/2026), autorisant les activités sportives, l'instruction (sans munition) et les déplacements à pied en forêt communale.
Convention pour le distributeur de pizzas : Le Conseil a renouvelé à l'unanimité la convention avec M. SCHOLLER Fabrice, gérant de « la Flambée 52 » et a fixé la redevance à 500 € en 2026 (montant révisé chaque année selon l'évolution de l'indice INSEE des loyers commerciaux).
Convention avec les Francas : Le Conseil a accepté à l'unanimité la mise à disposition des locaux hors temps scolaire et a émis un avis favorable à la convention pour l'utilisation des locaux de l'école de Villiers-le-Sec, du 03/08 au 21/08/2026 pour la mise en place d'un centre de loisirs.

Informations diverses

•**Commission scolaire :** Rentrée prévue pour 86 élèves (75 à la cantine), illustrant la baisse démographique. Le transfert de la 4e classe d'Euffigneix à Villiers-le-Sec se finalise comme convenu lors de la réunion avec les élus d'Euffigneix il y a un an. Les repas du midi s'organiseront sur les deux salles avec un seul service. Enfin, le projet de Conseil Municipal des Jeunes (8-12 ans) sera officiellement lancé fin septembre.
•**SDED 52 :** Représentant 8 intercommunalités (171 081 habitants) avec 43 agents, le syndicat gère déchets et énergie. Sur 100 000 t de déchets/an, le tri (réalisé par 50 % des habitants) génère 4 M€ de reventes, montant qui pourrait doubler et limiter les taxes. Ses 27 déchetteries proposent 30 filières de tri et du réemploi (20 t/mois sauvées). Le SDED gère aussi l'électricité, l'éclairage public (2,5 M€) et les bornes électriques (45 actuelles, 200 visées).
•**SIAE Marne-Rognon :** Il concerne 12 communes. Les deux représentants pour Villiers-le-Sec sont : Mrs VATTANT et GARCIA. Le syndicat a élu Laurent Naulot président, épaulé par E. Caussin (1er VP, travaux/personnel) et F. Mutz (2e VP, finances). Malgré la hausse des abonnés, la baisse de consommation (320 000 m³ en 2024) entraînera une hausse du prix de l'eau (2,70 €/m³ actuellement).

Affaires diverses

•**Déchets sauvages :** Plusieurs dépôts de déchets ont encore été constatés sur la Commune qui a procédé à leur enlèvement. La municipalité déplore ces incivilités, la déchetterie de la Dame Huguenotte étant toute proche, et rappelle l'importance du respect de l'environnement.
•**Démarchage :** L'arrêté permanent de 2023 réglementant le démarchage à domicile reste consultable en mairie. La vigilance est recommandée face aux démarcheurs.